



ARRETE N° ARR 20.177/K

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE PROVISoire
CONSENTIE A MONSIEUR ERIC ADAM, VICE-PRESIDENT DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES (C.C.A.S.)**

Le Maire de BRUNOY, Président du C.C.A.S.,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°20.06/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant élection du Maire,

VU la délibération n°20.14/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant désignation du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

VU la délibération du C.C.A.S. n°2020-01 du 15 juin 2020 portant désignation du Vice-Président du C.C.A.S.,

CONSIDÉRANT l'absence de Monsieur Bruno GALLIER, Président du C.C.A.S. du 1^{er} au 31 août 2020 inclus,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité de service,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Eric ADAM, Vice-président du C.C.A.S. de Brunoy, reçoit délégation pour la signature de l'ensemble des documents comptables du C.C.A.S. (bordereaux de mandats de paiement et de titres de recettes, secours d'urgence etc..) du 1^{er} au 9 août 2020 inclus et à son retour de congés du 24 au 31 août 2020 inclus.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARRETE N° ARR 20.177/K

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE PROVISoire
CONSENTIE A MONSIEUR ERIC ADAM, VICE-PRESIDENT DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES (C.C.A.S.)**

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Ville et affiché sur les panneaux municipaux administratifs installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la Ville de BRUNOY.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Le Trésorier Principal de Brunoy
- L'intéressé.

Fait à Brunoy, le 25 juin 2020

Le Président du CCAS



Bruno GALLIER

Signature spécimen

Eric ADAM

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté

Numéro attribué à l'acte : ARR 20.177/K

Objet de l'acte : PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE PROVISoire CONSENTIE A MONSIEUR ERIC ADAM, VICE-PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES (C.C.A.S.)

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 5 - Delegation de signature

Transaction Préfecture : 091-219101144-20200625-BRU_AR_20530_1-AR

Date de l'acte : 25/06/2020

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_20530_1

Date de réception en Préfecture : 26 juin 2020